Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 6 mars 2020 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Prise en charge de la douleur lombaire aiguë inférieure à 4 semaines par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle »

NOR: SSAH2006765A

Le ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4011-1 et suivants et D. 4011-2 et suivants ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 66 ;

Vu l'avis de la Haute Autorité de santé en date du 29 janvier 2020,

Arrêtent:

- **Art. 1**er. En application du deuxième alinéa du A du III de l'article 66 de la loi nº 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, le protocole de coopération « Prise en charge de la douleur lombaire aiguë inférieure à 4 semaines par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle », annexé au présent arrêté, est autorisé sur le territoire national dans les conditions prévues à la section 1 du chapitre unique du titre I^{er} du livre préliminaire du code de la santé publique.
- **Art. 2.** Les structures d'emploi ou d'exercice sont tenues de déclarer auprès de l'agence régionale de santé territorialement compétente chaque membre de l'équipe volontaire pour mettre en œuvre le protocole « Prise en charge de la douleur lombaire aiguë inférieure à 4 semaines par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle », selon les conditions fixées par l'article D. 4011-4 du code de la santé publique.
- **Art. 3.** La directrice générale de l'offre de soins et la directrice de la sécurité sociale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 mars 2020.

Le ministre des solidarités et de la santé, Pour le ministre et par délégation : La directrice générale de l'offre de soins, K. JULIENNE

Le ministre de l'action et des comptes publics, Pour le ministre et par délégation : La directrice de la sécurité sociale, M. LIGNOT-LELOUP

ANNEXE

Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

structure pluri-professionnelle

Auvergne-Rhône-Alpes

LE MODELE TYPE DE PROTOCOLE DE COOPERATION COMPREND DEUX PARTIES:

- FICHE PROJET

- TABLEAU « DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT »







Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une **COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE**

structure pluri-professionnelle Auvergne-Rhône-Alpes

	FICHE PROJET
ITEMS	ELEMENTS DE REPONSE
Intitulé du Protocole de coopération (PC)	Prise en charge de la douleur lombaire aigue inférieure à 4 semaines par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle.
Profession du délégant	Médecin généraliste
Profession du délégué	Masseur Kinésithérapeute Diplômé d'Etat
Objectifs	Diminuer la récidive et la chronicisation de la lombalgie en améliorant la qualité de prise en charge et en
Quels sont les résultats attendus en termes de	réduisant son délai.
 qualité de la prise en charge du patient ? (délai de prise en charge file active pains nour les patients, objectifs de 	Diminuer le recours aux services d'urgence
santé publique)	Valorisation de la fonction de masseur-kinésithérapeute (diminution des consultations de médecine générale
- réorganisation de la prise en charge ?	au profit de consultations de kinésithérapie).
 optimisation de la dépense de santé? 	
Actes dérogatoires	Accès direct au masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'un épisode de lombalgie aigue chez un patient entre
Quelles sont les décisions prises par le délégué, sans	20 et 55ans.
participation du délégant ?	Diagnostic de la lombalgie commune (annexe 2)
indication, de le réaliser, de l'interpréter ou encore de définir la	Evaluation des drapeaux rouges et des drapeaux jaunes
conduite à tenir en fonction des résultats?	Poser l'indication d'un traitement antalgique
Pour une consultation de suivi, s'agit-il, par exemple, d'en	Prescription via une ordonnance-type d'AINS ou paracétamol.
decider l'opportunité, de detecter et d'interpreter des signes cliniques, de décider des orientations du patient, de poser	Prescription d'un bilan et de séances de masso-kinésithérapie par le masseur-kinésithérapeute pour les
	patients à risque de passage à la chronicité(drapeaux jaunes et récidive de la lombalgie dans les 12 mois) :
d'adapter un traitement ou de le renouveler ?	Education thérapeutique avec participation active du patient, les thérapies passives ne doivent pas être
Pour un acte technique, s'agit-il, par exemple, de poser son indication, de le réaliser, de l'interpréter ou encore de décider	utilisées isolément car elles n'ont aucune efficacité sur l'évolution de la lombalgie.

C



SECURIOR SECU

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle Auvergne-Rhône-Alpes

de la conduite à tenir en fonction des résultats ?	prescription d'un arrêt de travail initial de 0 à 5 jours selon l'âge, la condition physique, le temps et le mode de transport, le poste de travail (référentiel AMELI)
	Education du patient pour renforcer les messages du caractère bénin du lumbago et de son caractère résolutif spontanément (non dérogatoire) : réassurance, lutte contre les peurs et croyances, sensibilisation aux
	bienfaits de l'activité physique. (Annexe 3) Consultation dérogatoire : évaluation de la douleur, Consultation de réévaluation 2 à 4 semaines après la 1° consultation dérogatoire : évaluation de la douleur, nouvelle recherche de drapeaux jaunes et sensibilisation à l'importance de l'activité physique.
Lieu de mise en œuvre Dans quel lieu le protocole a-t-il vocation à être mis en œuvre ? Quelles sont les caractéristiques de ce lieu qui conditionnent éventuellement sa mise en œuvre ?	La coopération à lieu dans le cadre d'une maison de santé ou un centre de santé labellisé par l'ARS. Le délégant et le délégué utilisent un logiciel labellisé « Maison de Santé » ou « Centre de santé » par l'ASIP. Ils ont chacun une licence nominative
	CONSEILS ELEMENTS DE REPONSE
Références utilisées	https://www.has-sante.fr/portail/jems/c_2961499/fr/prise-en-charge-du-patient-presentant-une- lombalgie-commune mars 2019
Quelles sont les références utilisées pour respecter les bonnes pratiques professionnelles adaptées à la prise en charge ?	Référentiel concernant la rééducation en cas de lombalgie commune Réponse à une saisine de la CNAMTS en application de l'article L162-1-7 du Code de la sécurité sociale. HAS, ARGUMENTAIRE Mars 2011.
	<u>www.lombalgie.kce.be</u> Centre fédéral d'expertise des soins de santé (BE).
	European guidelines for the management of acute nonspecific low back pain in primary care, Maurits van Tulder; Annette Becker; Trudy Bekkering et al. European Spine Journal, Mars 2016.

c





Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle Auvergne-Rhône-Alpes

	Lombalgie commune en soins premiers, SFMG Mars 2017.
	www.ameli.fr
	Low back pain and sciatica in over 16s: assessment and management NICE guideline Published: 30 November 2016 nice.org.uk/guidance/ng59
	 LOMBALGIE AIGUË - Auteur : Dr Hervé Spechbach, Service de médecine de premier recours, Expert : Dr S. Genevay, Service de rhumatologie, Relecteur : Dr I. Guessous, Service de médecine de premier recours, HUG 2017
Type de patients concernés	Les bénéficiaires du protocole sont toutes personnes entre 20 et 55 ans présentant une douleur lombaire définie par une douleur située entre la charnière thoraco-lombaire et le pli fessier inférieur évoluant depuis moins de 4 semaines, dont le médecin traitant se trouve dans une maison de santé.
Quelle sont les caractéristiques des patients concernés par le protocole? (typologie,	un centre de santé ou une équipe de soins primaire avec système d'information partagé. Drapeaux rouges lors de l'interrogatoire : - Fièvre.
nombre)	- Douleur de type inflammatoire : douleur d'aggravation progressive, présente au repos et en particulier durant la nuit (2ème partie de nuit). Cette douleur diminue voire
Quels sont les criteres a inclusion et d'exclusion ?	disparait lors des mouvements et des activités. Il existe un dérouillage matinal : durée de mise en route des articulations (en général supérieur à 15 minutes et peut aller
	jusqu'à plusieurs heures.)
	- Traumatisme à forte cinétique récent
	- Accident du travail

_



Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle

Auvergne-Rhône-Alpes

- Perte de poids involontaire et inexpliquée
- Altération de l'état général.
- Douleur thoracique,
- Rachialgie dorsale
- Dysfonction urinaire
- Grossesse
- Rhumatisme inflammatoire aigu
- Plaie à proximité du rachis
Drapeaux rouges lors de l'examen du dossier :
- Antécédent de cancer
- Usage de drogue en IV
 Antécédent de chirurgie du rachis
- Immunodéficience
- Ostéoporose
- Corticothérapie au long cours
- Ponction lombaire < 14 jours
- 3º épisode en les 12 mois nécessitant une consultation médicale en vue d'évaluer les
drapeaux bleus et noirs.
Drapeaux rouges lors de l'examen clinique
 Douleur irradiant jusqu'aux membres inférieurs.
 Déficit neurologique moteur ou sensitif : Anesthésie en selle/paresthésie au niveau du
pubis et/ou périnée, déficit dans le contrôle des sphincters anaux et/ou vésicaux,
atteinte motrice au niveau des jambes.
- Déformation structurale importante du rachis
- Trouble vasculaire aux membres inférieurs



Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle

Point douloureux électif à la pression d'une épineuse Auvergne-Rhône-Alpes Refus du patient Fièvre>38°C Qui informe le patient en premier lieu de sa prise en charge dans le cadre d'un protocole de coopération? A quel Information des patients

l'information au patient ? Une information écrite est-elle laissée patient, en cas de refus à la nouvelle prise en charge proposée ? au patient ? (si oui, joindre un modèle de cette information écrite) Quelles sont les solutions alternatives, proposées au

Formation des professionnels délégués
- Quelles sont les compétences à acquérir p
réaliser l'acte(s) ou l'activité(s) dérogatoire
- Quels sont les objectifs pédagogiques au
regard des compétences à acquérir et des
risaues à éviter ?

 Quel est le programme de formation théorique et pratique (méthodes / moyens pédagogiques, volume horaire) ?

 Quelles sont les modalités de la formation pratique ? (en une séquence, formation

Compétence à acquérir : capacité à identifier les critères/symptômes pour lesquelles la réponse à la

douleur lombaire DOIT être médicale et ne peut être déléguée.

Une démarche de formation visant à l'appropriation des savoirs et à l'application de recommandations Une annotation requêtable sera réalisée dans son dossier afin de faciliter son parcours ultérieurement. **La formation** durera 10h, elle sera assurée par l'ensemble des médecins délégants (il y aura parmi eux ITEM 215-3-3 lombalgie campus de rhumatologie collège français des enseignants de rhumatologie. Si le patient refuse la prise en charge dérogatoire ou le partage d'information il est orienté vers son Le masseur-kinésithérapeute informe oralement le patient et recueille son consentement avant de au moins un maitre de stage des universités) pour l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes Lors de la consultation, il explique le déroulé au patient et lui redemande son consentement. Il n'y a pas d'autre prérequis que le diplôme de masseur-kinésithérapeute. sera effectuée avant la mise en place de ce protocole de coopération. commencer la prise en charge, lors de la prise de rendez-vous délégués afin de s'assurer d'une harmonisation des pratiques. 1^e séquence : accès direct aux soins de masso-kinésithérapie Elle sera organisée en 3 séquences d'apprentissage. Critère d'exclusion durant toute la prise en charge Doute du délégué (guts feeling). Recommandations HAS mars 2019 médecin traitant. pour e(s)?





Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle

Auvergne-Rhône-Alpes

graduée...et dans ce cas, quels sont les modalités de passage d'une séquence à une autre ?)

Qui valide la formation et comment ?

 Quels sont les pré-requis, notamment en termes d'expérience professionnelle ou de diplômes?

 Quelles sont les modalités prévues au maintien des compétences acquises?

Objectifs pédagogiques :

 A la fin de la séquence, le masseur-kinésithérapeute délégué en collaborations avec le médecin délégant se sera approprié la liste des critères justifiant le renvoi du patient lombalgique vers le médecin. Cette liste sera exhaustive et validée par la littérature.

A la fin de la séquence, les médecins et masseur-kinésithérapeutes auront intégré la liste dans un formulaire informatique intégré au dossier du patient.

Programme:

Partage et présentation de la bibliographie validée actuellement (recommandations HAS 2019)

Présentation des drapeaux rouges dans le cadre de la prise en charge d'une douleur lombaire et explication de leur signification, des diagnostics qu'ils évoquent et la gravité de ceux-ci.

 Utilisation du système d'information pour créer un formulaire coopération lombalgie reprenant les drapeaux rouges.

Cas pratiques

2° séquence : Prise en charge thérapeutique : éducation, recherche de drapeaux jaunes et prescription de séances de masso-kinésithérapie.

drapeaux jaunes et prescription de séances de masso-kinésithérapie.

Compétence à acquérir : Information et sensibilisation du patient sur la lombalgie, recherche de

Objectifs pédagogiques :

A la fin de la séquence les masseurs-kinésithérapeutes délégués seront capables :

De transmettre au patient les informations nécessaires (identification des peurs et





Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle Auvergne-Rhône-Alpes

Si présence de drapeau jaune ou dans le cas d'une récidive, de prescrire des séances de massoreprésentations du patient, réassurance sur l'évolution, importance de l'exercice physique) D'identifier les drapeaux jaunes.

kinésithérapie.

Programme:

recommandations HAS) et des conseils à délivrer au patient : rédaction d'une fiche Présentation de la partie « éducative » de la prise en charge de la lombalgie d'information qui sera présentée et délivrée au patient.

Présentation des drapeaux jaunes, choix d'(un) outil(s) de recherche de ceux-ci (questions ouvertes, STarT Back screening tool, questionnaire Örebro,...).

Pose de l'indication et rédaction d'une prescription type de masso-kinésithérapie mentionnant l'importance de ne pas effectuer de thérapie passive isolément

Intégration des conseils et de la recherche des drapeaux jaunes au formulaire informatique préalablement rédigé.

Cas pratiques

3º séquence : Prescription d'AINS ou paracétamol et d'un arrêt de travail si besoin

Compétence à acquérir : capacité à identifier la molécule à prescrire et la posologie et à définir la durée adéquate d'un arrêt de travail.

Objectif pédagogique :

 A la fin de la séquence, les masseurs-kinésithérapeutes délégués seront capables de choisir quelle molécule prescrire en fonction des recommandations. A la fin de la séquence, les masseurs-kinésithérapeutes délégués seront capables de prescrire un arrêt de travail en fonction de la douleur, du mode de déplacement, et des contraintes ×





Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle Auvergne-Rhône-Alpes

	physiques liées au métier du patient.
	Programme :
	- Présentation des recommandations.
	 Présentation des molécules, de leurs effets secondaires et leurs contre-indications.
	- Elaboration d'une prescription type et introduction de celle-ci dans le formulaire coopération
	lombalgie.
	 Recommandation des indications et durée d'arrêt maladie.
	- Cas pratiques
	Fualuation des savoirs
	Validation par les médecins après réussite de 10 cas pratiques/jeux de rôle pour lesquels les masseurs-
	kinésithérapeutes auront éliminé ou identifié les critères d'exclusion, prescrit, le cas échéant la/les
	bonnes molécules et effectué la bonne prise en charge en fonction du patient (éducation, suivi,) .
	Cette évaluation sera effectuée en fin de parcours, 3 mois après et ensuite tous les 6 mois lors du
	groupe d'analyse de pratiques.
Intervention du délégant	Le délégant est joignable au moins par téléphone et téléconsultation par le délégué.
- Comment le délégant s'assure-t-il de la bonne réalisation par	L'arbre décisionnel est converti en formulaire dans le logiciel et intégré au dossier du patient.
le délégué de l'acte ou de l'activité dérogatoire ?	Un groupe d'analyse de pratiques se réunit tous les trimestres reprenant les grilles RMM.
- Sur quels criteres le délegue fait-il appel au délégant Originalité de fonding de parégnet les modelités	Si le patient présente un critère d'exclusion le délégant contacte le délégué qui recevra (ou adressera)
- quenes sons, en rolletton de ces criteres, les modantes d'intervention du déléaant ou d'un autre médecin en cas	le patient pour une consultation dans les 24h maximum.
d'urgence ?	Il en va de même si, suite à la consultation par le délégué, le patient présente un nouveau symptôme
- Quelles sont les modalités prévues pour maintenir la continuité	ou une apparition secondaire de critère d'exclusion.
des soins en cas d'absence programmée ou non des	Le patient est également réorienté vers le délégant dans le s24h en cas de :
proressionnels concernes (delegue ou delegant)	- Douleur persistante ou qui s'aggrave
	- Nécessité de prolonger l'arrêt de travail initial
	- Douleur non soulagée par les AINS et le paracétamol
	Lors de la consultation de suivi à 2 ou 4 semaines s'il va absence d'amélioration ou aggravation des



COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle Auvergne-Rhône-Alpes

	symptômes le patient doit revoir le délégant dans les 24-48.
	Si le délégant est absent ponctuellement (<2 mois), il désigne nommément un de ses confrères au
	délégué.
	Ce confrère sera joignable et susceptible de recevoir le patient sous les mêmes conditions que dans le
	cadre du protocole.
	En cas d'absence du délégant et sans possibilité d'avoir un délégant remplaçant, le protocole sera
	suspendu.
	Si le délégué est absent, le délégant reçoit les patients
Système d'information	Délégant et délégué partagent un logiciel informatique au sein duquel ils ont accès à l'ensemble des
Quelles sont les informations qui sont partagées	informations du patient (antécédents, traitement, allergies,).
pour organiser la prise en charge du patient ?	L'ensemble de la consultation, les prescriptions et certificats éventuels sont encodés dans le logiciel.
Oui partage ces informations et comment ?	Une affiche est présente en salle d'attente informant les patients du partage du logiciel et de la
	nécessité de se manifester s'ils s'y opposent.
Suivi du protocole	Les indicateurs d'activité et qualité (voir annexe : tableau des indicateurs) seront requêtés tous les
	trimestres par le responsable des requêtes informatiques de la maison ou du centre de santé. Ils
Sélectionnez les indicateurs génériques adaptés	seront analysés en groupe d'analyse de pratique (ensemble des délégants et délégués).
à votre démarche en fonction des objectifs	
politicativis of remplir les fiches correspondantes	Indicateurs d'activite :
ביין ביין ביין ביין ביין ביין ביין ביין	 Nombre de consultations pour douleur lombaire aigue en hausse chez les masseur-
	kinésithérapeutes et en baisse chez les médecins (hors critères d'exclusion).
- Queis sont les criteres (conge de maternite	 Nombre de patients inclus dans le protocole de coopération en hausse (identification par le
) ou resultats d'indicateurs a partir desquels	masseur-kinésithérapeute puis requête).
l'arrêt du protocole de coopération doit être	Indicateurs de qualité :
envisagé ?	 Nombre de reprise par le médecin délégant/nombre de patients inclus.
	 Nombre de réunions d'analyse de pratique (minimum 1 par trimestre).

10

Nombre de refus<nombre de patients inclus.

Indicateurs de satisfaction des patients :



Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle Auvergne-Rhône-Alpes

Le formulaire retraçant l'ensemble de la prise en charge par le délégué est accessible au délégant dans En dehors de ce cas le groupe d'analyse de pratique rassemblant délégants et délégués de la structure Lors des séances d'analyse de pratique l'équipe utilisera le « support de suivi des actions correctives » il est recueilli via une fiche (ex : fiche issue de l'étude PRISM). La rédaction d'une fiche d'évènement le dossier informatisé du patient permettant au délégant de vérifier la qualité de la prise en charge Enquête de satisfaction après la prise en charge à 3 mois après la mise en place du thérapeutique), erreur dans la prescription/ le choix de la molécule, erreur dans la prescription (Cl, Le protocole est suspendu pour les patients d'un délégant qui est absent sur une durée > à 2 mois médecin délégant par patients inclus devenait >50% il en va de même si l'enquête de satisfaction indésirable provoque la tenue d'une séance d'analyse de la pratique si les médecins délégants le L'arrêt du protocole serait envisagé en réunion d'analyse des pratiques si le nombre d'appels au Tout évènement indésirable doit être déclaré, refus du patient, mésinterprétation d'un critère d'exclusion, mésinterprétation d'un signe clinique, oubli de délivrer l'information (éducation échange à partir des grilles RMM et/ou à partir de situations tirées au hasard et autour de la et le « compte rendu de comité de retour d'expérience » (ex : supports de l'étude PRISM) révélait un mécontentement ou un sentiment d'insécurité chez 30% des patients. allergie...), non réponse du délégant, sus/sous prescription d'arrêts de travail Délai de prise de rendez-vous chez le masseur-kinésithérapeute. protocole et puis à 18 mois et 36 mois. (sauf s'il est remplacé par un médecin délégant). Indicateur d'impact organisationnel: jugent nécessaire. Retour d'expérience

 \equiv

satisfaction des délégants et délégués.





Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle Auvergne-Rhône-Alpes

, ordonnances,

T	I as a shown of six a second s
I raçabilite et archivage	Les arbres decisionnels sont megres ad logicier, les compres rendu de consultation, d
- Quels sont les documents qui permettent de suivre la mise en	arrêts de travail, sont intégrés au dossier patient.
œuvre du protocole (procédures,,,)	
- Comment sont-ils archivés ?	
Processus de prise en charge	Voir:
Complétez le tableau « description du	- Tableau « description du processus de prise en charge du patient ci-dessous
processus de prise en charge du patient » du	
modèle type de protocole de consération	Documents joints à titre d'exemple :
loigney les protocoles cliniques et arbres	- Annexe 1 Formulaire synthétique rempli dans le logiciel informatique partagé.
Jásisson de minera company de mise	- Annexe 2 Diagramme décisionnel
decisionnels en lien avec le processus de prise	- Annexe 3 fiche conseil de l'Assurance Maladie
en charge	- Annexe 4 tableau des indicateurs
	- Annexes 5 et 6 Fiches Evènement indésirable PRISM
	- Annexe 7 Grille RMM
	- Annexe 8 questionnaire de satisfaction du patient.
	- Annexe 9 questionnaire de satisfaction du Délégant.
	- Annexe 10 questionnaire de satisfaction du Délégué.



Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle Auvergne-Rhône-Alpes

TABLEAU	TABLEAU « DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT »	US DE PRISE EN CHARGE DU P.	ATIENT »
1) Étapes de la prise en charge	2) Identification des risques	3) Causes associées	4) Solutions à mettre en place
Le patient contacte le masseur-	Refus du patient de la prise en charge	Patient	Orientation du patient vers le médecin.
kinésithérapeute afin de prendre un	dérogatoire.	The second secon	1
rendez-vous.	Présence d'un critère ne permettant pas	Cadre du protocole	
Le masseur-kinésithérapeute consulte	la prise en charge du patient dans le	Dossier patient non complet.	Sujet d'analyse de pratiques.
le dossier du patient afin de s'assurer	cadre du protocole.	Formation insuffisante	Le masseur-kinésithérapeute revoit tous
qu'il ne présente pas de critère	Omission d'un critère provoquant un		les critères d'exclusion lors de la
d'exclusion.	retard dans la prise en charge.		consultation.
Il lui explique le cadre du protocole de	<i>*</i>		Questionnaire complet intégré au
coopération et recueille son			logiciel patient.
consentement (oral)			
Le masseur-kinésithérapeute	Critère d'exclusion non relevé évoquant	Formation insuffisante, interrogatoire	Consultation par le délégue du dossier
questionne, examine et lit le dossier	une pathologie grave ou nécessitant une	difficile, barrière de la langue, examen	patient au sein du système
médical du patient à la recherche de	prise en charge urgente.	clinique compliqué	d'information partagé
critères d'exclusion.			10 min 10
Il pose le diagnostic de lombalgie			Utilisation d'un formulaire intégré au
commune.			dossier patient, reprenant les critères
			d'exclusion.
			Orientation vers un médecin dans les 24
			heures si présence d'un critère
			d'exclusion, si doute ou impossibilité de
			rechercher les critères d'exclusion
Education thérapeutique du	Oubli de délivrer l'information	Formation insuffisante	Séquence de formation portant sur
patient pour tous les patients:			l'importance de l'éducation du patient
Participation active du patient, conseils			et la rédaction d'une fiche d'information
d'autogestion, information rassurante			à destination du patient.
sur le pronostic de la lombalgie			



COOPERATIO

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle Auvergne-Rhône-Alpes

Prescription d'AINS ou paracétamol	Erreur dans la prescription/dans le choix de molécule. Prescription d'AINS chez un patient qui ne peut pas en prendre	Formation insuffisante.	Prescription type. Formations complémentaires des délégués Contact avec le médecin au moindre doute du délégué.
Arrêt de travail en fonction des recommandation AMELI	Sur/sousprescription d'arrêts de travail	Risque inhérent au manque de pratique	Les critères AMELI apparaissent dans le formulaire de prise en charge.
Evaluation des critères de risque de chronicisation et prescription de trois séances de kinésithérapie.	Surprescription	Risque inhérent à l'autoprescription	Une prescription type est réalisée, pour un max. de 3 séances. Le libre choix par le patient du masseur-kinésithérapeute qui effectuera ces séances est noté sur la prescription type.
Durant la prise en charge du patient par le délégué	Apparition d'un évènement indésirable auquel le délégué ne peut faire face et mettant en danger le patient.	Compétences professionnelles. Apparition d'un critère de gravité ou aggravation de l'état du patient.	Le médecin délégant est disponible (au minimum par téléphone) lors de la prise en charge par le délégué. Groupes réguliers d'analyse des pratiques et possibilité d'en organiser en urgence. Recueil et codage de toute information dans le dossier informatique partagé du patient.

Nota Bene : Le Document d'aide à la Gestion des risques dans les protocoles de coopération » permet une aide au remplissage du tableau et comporte des exemples.

Douleur lombaire aiguë - Fiche synthétique de saisi et de prescription

DONNES DE L'ANAMNESE : Consentement du patient pour prise en charge : OUI

Motif de consultation : Douleur lombaire d'installation brutale / rapide / < 4

semaines

Âge < 20 ans Âge > 55 ans

Critères d'exclusion : Grossesse

Altération de l'état général Fièvre ou signes d'infection

Perte de poids involontaire et inexpliquée Douleur de type inflammatoire : permanente non

soulagée par le repos. Augmentation en 2e partie de nuit

et dérouillage matinal.

Douleur thoracique, rachialgie dorsale.

Déficit neurologique, parésie, hypoesthésie, anesthésie

Dysfonciton urinaire

Risque d'infection (immuno-déficience, usage de

drogues en IV)

Risque fracturaire (ostéoporose, CSO long cours)

Rhumatisme inflammatoire connu ATCD de chirurgie du rachis PL récente< 14 jours

ATCD de cancer Accident du travail

Traumatisme à forte cinétique

ATCD lombalgiques récents : 3e épisode en 12 mois (nécessité de suivi par le MG qui évaluera les drapeaux bleus et

noirs).

DONNEES CLINIQUES :

Mesure de la température fièvre > 38° oui noi

Point douloureux électif à la pression oui non

d'une épineuse :

Plaie à proximité du rachis : oui non

Pieds blancs, froids avec abolition des

pouls périphériques : oui non

Douleur irradiant dans les membres

inférieurs :

oui non

Déficit dans le contrôle des sphincters vésicaux ou anaux :

oui non

Déficit sensitif aux MI: oui non

Déficit moteurs aux MI : oui non

Anesthésie en selle, paresthésie au

niveau du pubis ou du périnée:

oui non

Déformation structurale importante du oui non rachis

Doute du délégué : oui non

Au terme de l'examen,

réorientation vers le MG (si au moins 1

oui): oui non

DEMARCHE THERAPEUTIQUE / PRESCRIPTION TYPE:

Epigastralgies: oui / non

Contre-indication aux AINS:

- Allergie ou intolérance aux AINS,
- Antécédent d'asthme, d'ulcère ou de saignement sous AINS,
- Saignement évolutif, ulcère gastro-duodénal actif,
- Grossesse,
- Insuffisance rénale,

hépatique ou cardiaque : oui / non

Traitement anti-coagulant

en cours : oui / non

Conseils:

- ✓ Le bon traitement c'est le mouvement
- ✓ La lombalgie évolue positivement dans 90% des cas.
- ✔ Pratiquer une activité calme de marche
- Eviter le repos au lit

Traitement symptomatique de la douleur :

- AINS (par exemple: Naproxène 550 mg matin et soir 7 jours en l'absence de conte indication et sauf si AINS pris en auto-médication) [sauf OUI]
- ✔ Paracetamol 1g toutes les 6 heures
- ✓ Oméprazole 20 mg 1 le matin 7 jours [seulement si OUI]

Evaluation des risques de chronicisation : Drapeaux jaunes

- □ Problèmes émotionnels tels que la dépression, l'anxiété, le stress, une tendance à une humeur dépressive et le retrait des activités sociales
- Attitudes et représentations inappropriées par rapport au mal de dos, comme l'idée que la douleur représenterait un danger ou qu'elle pourrait entraîner un handicap grave, un comportement passif avec attentes de solutions placées dans des traitements plutôt que dans une implication personnelle active
- Comportements douloureux inappropriés, en particulier d'évitement ou de réduction de l'activité, liés à la peur.
- ☐ Problèmes liés au travail (insatisfaction professionnelle ou environnement de

travail jugé hostile) ou problèmes liés à l'indemnisation (rente, pension d'invalidité).

(pas de recherche des drapeaux bleus et noirs car pas de possibilité dans le cadre du protocole d'arrêts de travail répétés ou prolongés au-delà de 4 semaines)

Divers conseils et démarches :

- ✓ Consulter le MG :
 - o à 5 jours en cas de persistance des symptômes
 - A 24h si aggravation ou apparition de nouveau symptômes.
- Prescription MKDE en cas de risque de chronicisation: "Bilan + 3 séances de masso-kinésithérapie du rachis lombaire (éducation thérapeutique avec participation active du patient, apprentissage auto-rééducation, sans thérapie passive)"
- ✔ Présence de drapeaux jaunes ou récidive de la lombalgie dans les 12 mois
- Consultation de suivi(2 à 4 semaines) : sensibilisation à l'importance de l'activité physique, évaluation de la douleur, nouvelle recherche de drapeaux jaunes, prévention de la récidive.
- ✔ Rédaction d'un certificat (Arrêt maladie selon référentiel AMELI)

Lombalgie

Processus de prise en charge

Critères d'inclusion: douleur lombaire d'apparition brutale, depuis moins de 4 semaines, chez un adulte de 20 à 55 ans, dont un des délégants est médecin traitant, et qui n'a pas refusé l'accès à son dossier médical au délégué

Vérification par le délégué de la présence de **critères d'exclusion**, au moyen d'un formulaire intégré au système d'information partagé :

Examen du dossier médical:

- Antécédent de cancer, de chirurgie du rachis
- Rhumatisme inflammatoire connu
- Fragilité osseuse (ostéoporose, corticothérapie au long cours)
- Risque infectieux (immuno-déficience, usage de drogues IV)
- Grossesse

Interrogatoire:

- Altération de l'état général, perte de poids involontaire et inexpliquée
- Fièvre ou signe d'infection.
- Ponction lombaire < 14 jours
- Douleur de type inflammatoire, non mécanique: douleur d'aggravation progressive, présente au repos et en particulier durant la nuit, qui diminue voire disparait lors des mouvements et des activités, avec présence d'un dérouillage matinal
- Douleur thoracique (rachialgies dorsales)
- Traumatisme à forte cinétique
- Irradiation dans un membre inférieur
- Dysfonction urinaire
- Déficit neurologique objectif
- Accident de travail
- 3ème épisode dans les 12 derniers mois

Examen clinique:

- Douleur irradiant dans les membres inférieurs
- Troubles vasculaires aux membres inférieurs: pied blanc, froid, abolition des pouls périphériques
- Symptômes neurologiques étendus (déficit dans le contrôle des sphincters vésicaux ou anaux, atteinte motrice au niveau des jambes, syndrome de la queue-de-cheval).
- Paresthésies au niveau du pubis (ou périnée); Anesthésie en selle
- Plaie à proximité du rachis
- Douleur à la pression d'une épineuse
- Déformation structurale importante du rachis

Lors de la prise en charge:

- Refus du patient
- Doute du délégué (guts feeling)

Un critère d'exclusion ou plus

Absence de critère d'exclusion

Orientation vers le médecin

<u>Démarche thérapeutique :</u>

- -Réassurance, lutte contre les peurs et les croyances, sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique, prévention de la récidive et remise d'une fiche conseils
- -Prescription d'antalgiques:
- Anti inflammatoire non stéroïdien (AINS) en première intention, EN L'ABSENCE d'une éventuelle contre indication aux AINS (allergie ou intolérance aux AINS, antécédent d'asthme, d'ulcère ou de saignement sous AINS, saignement évolutif, ulcère gastro-duodénal actif, grossesse, insuffisance rénale, hépatique ou cardiaque, prise concomitante d'anticoagulants). La recherche de contre-indications se fait par la consultation du dossier médical du patient et l'interrogatoire.

Par exemple: Naproxène 550 mg matin et soir pendant 5 jours

- Prescription d'un inhibiteur de la pompe à proton en association en cas d'épigastralgies sous AINS
- Paracetamol

-Conseil de consulter un médecin

- À 5 jours en cas de persistance des douleurs
- Dans les 24 heures en cas d'aggravation des douleurs, d'apparition de signes neurologiques déficitaires ou de nouveaux symptômes
- -Evaluation du risque de chronicisation: recherche de la présence de « drapeaux jaunes » (annexe I), et prescription d'un bilan kiné et de 3 séances de rééducation si risque de chronicisation (présence de drapeaux jaunes ou récidive de la lombalgie dans les 12 mois): éducation thérapeutique avec participation active du patient, apprentissage de l'auto-rééducation, éventuellement programme d'exercices supervisé. Les thérapies passives ne doivent pas être utilisées isolément.
- -Arrêt maladie si besoin selon référentiel Ameli (Annexe II): 0 à 5 jours, en fonction de l'âge et de la condition physique du patient, du temps et du mode de transport, du poste de travail.

Consultation de suivi (2 à 4 semaines): sensibilisation à l'importance de l'activité physique, évaluation de la douleur, nouvelle recherche de drapeaux jaunes, prévention de la récidive

Annexe I

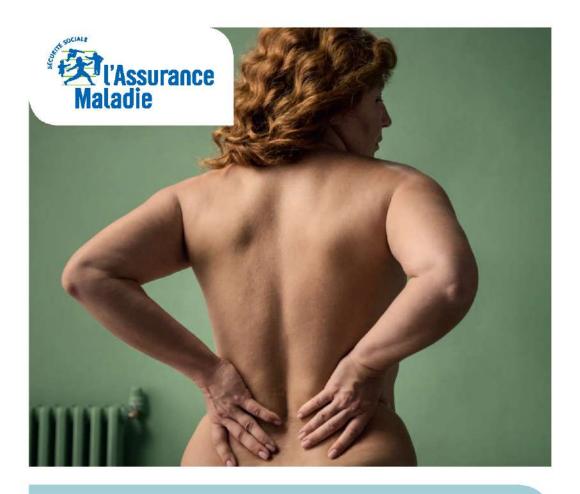


Indicateurs psychosociaux d'un risque accru de passage à la chronicité

- Indicateurs d'un risque accru de passage à la chronicité et/ou d'incapacité prolongée.
- Problèmes émotionnels tels que la dépression, l'anxiété, le stress, une tendance à une humeur dépressive et le retrait des activités sociales
- Attitudes et représentations inappropriées par rapport au mal de dos, comme l'idée que la douleur représenterait un danger ou qu'elle pourrait entraîner un handicap grave, un comportement passif avec attentes de solutions placées dans des traitements plutôt que dans une implication personnelle active
- Comportements douloureux inappropriés, en particulier d'évitement ou de réduction de l'activité, liés à la peur.
- Problèmes liés au travail (insatisfaction professionnelle ou environnement de travail jugé hostile) ou problèmes liés à l'indemnisation (rente, pension d'invalidité).

Annexe II





Je souffre de lombalgie : de quoi s'agit-il et que faire ?

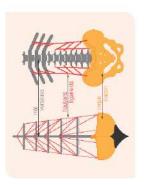
Ce livret répond aux principales questions que vous pouvez vous poser sur le mal de dos que l'on appelle « lombalgie »

Le dos, comment ça marche?

«Le dos est costaud»

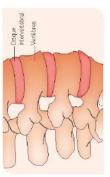
Le dos, ou colonne vertébrale, est une des parties les plus solides du corps. Cette colonne est constituée de vertèbres reliées entre elles par des disques et est renforcée par des ligaments et des muscles puissants.

Les muscles et les ligaments constituent des haubans qui soutiennent la colonne vertébrale. Rattachés à la colonne vertébrale, ils agissent comme les haubans d'un mât de bateau, permettant ainsi de se tenir debout et de mobiliser son dos.

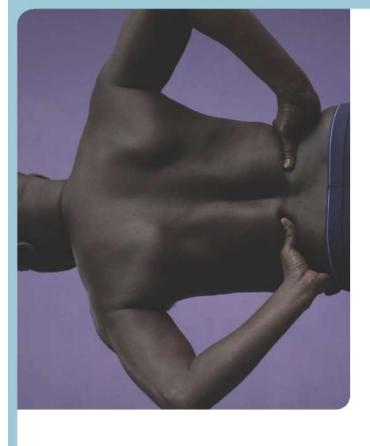


Le disque réalise un véritable système d'amortisseur entre les vertèbres.





Le dos est ainsi à la fois solide et mobile afin d'assurer les mouvements de la vie de tous les jours.



Pourtant, des douleurs du dos peuvent exister

La douleur du dos peut avoir des origines multiples : faiblesse des ligaments, du disque intervertébral, et des articulations entre les vertèbres (dans l'arthrose lombaire notamment).

Certains mouvements peuvent déclencher une lombalgie. Cependant, de nombreuses lombalgies ne sont déclenchées par aucun mouvement spécifique. On parle souvent de «faux mouvement». En réalité, les «faux mouvements» font partie des mouvements ordinaires de la vie quotidienne.



Le mal de dos, une douleur courante

Cette douleur très fréquente, située dans le bas du dos, touche aussi bien les hommes que les femmes et peut survenir à fout âge.



Cette douleur va de la gêne modérée à la douleur intense, laquelle freine toute activité et peut se ressentir jusque dans les fesses.

Quand cette douleur apparait brusquement on parle de «tour de rein» ou bien de «lumbago».

Dans le milieu médical, on parle de « lombalgie commune ». Cela signifie que la douleur est principalement augmentée à l'effort et que l'examen clinique et le bilan sont en faveur d'une atteinte mécanique habituelle.

S'il est vrai que la lombalgie fait mal, ce n'est pas une maladie grave et elle se soigne sans séquelles la plupart du temps. Il n'existe pas de lien entre l'intensité des douleurs et leur gravité.



Mal de dos:

le bon traitement, c'est le mouvement.

Comment soulager rapidement ce mal de dos?



Dans la majorité des cas, le mal de dos évolue vers la guérison sans séquelles. Mais si la douleur disparaît, elle peut revenir: c'est la rechute. Je reste actif, je bouge pour avoir moins mal et moins longtemps, et j'adapte mon environnement (par exemple : la hauteur du plan de travail).

Les trois objectifs du traitement



Toutes les techniques sont bonnes (chaleur, autoétirements, médicaments).



Limiter le nombre de rechutes.

Débuter ou poursuivre un sport.



Comment bouger quand |'ai mal?

mes activités habituelles ▶ J'adapte ou je poursuis

à la maison comme au travail, pour bénéficier le mal de dos. L'arrêt des activités, y compris et le repos peuvent au contraire entretenir d'une meilleure évolution. La sédentarité professionnelles, n'est pas une solution.

Je maintiens ou reprends l'activité dès que possible.

conserver une activité physique supportable en termes de douleur et augmenter graduellement ses efforts. L'important est d'être régulier et de Certes, il n'est pas facile de faire de l'exercice physique lorsqu'on a mal au dos. Il faut donc persévérer.

faiblesse,

raideur

pas forcément que la maladie s'aggrave. Si la douleur persiste, cela ne signifie



EN BREF

Ne plus bouger ou la peur de bouger

aggravent les douleurs

La crainte de la douleur et la peur de bouger retardent la guérison.

mouvements douloureux lombalgie

[kinésiophobie] de se faire mal

de l'habitude de bouger

perte

physique inactivité

Comment entretenir son dos?

Le sport améliore le mal de dos et évite que le dos vieillisse plus vite. La plupart des sports sont compatibles avec le mal de dos.

Je sélectionne un programme d'activités physiques

adaptées à mes désirs et à mes capacités.

dans votre mal de dos, parlez-en à votre médecin traitant et à votre Si vous pensez que vos conditions de travail peuvent jouer un rôle médecin du travail. Il est peut-être utile d'aménager votre poste de

Je bouge et je dose mon effort

La pratique progressive et régulière d'exercices dans la durée favorisera la récupération et préviendra les rechutes.

peuvent être pratiquées quelques instants, chez vous, sans matériel Voici quelques positions qui permettent de mobiliser le dos et qui particulier.

Étendu, le dos bien plaqué au sol, les jambes flechies reposant sur l'assise d'une chaise, les mains croisées derrière la tête.



le dos enroulé, le front contre le sol et encadré par les coudes, les avant-bras reposant au sol. Agenouillé, assis sur les talons,

Alternez ces deux positions d'étirement du dos autani À quatre pattes, creusez le dos en relevant la tête de fois que vous le souhaitez jusqu'à ce que vous sur une inspiration. Ensuite, arrondissez le dos en soufflant et en regardant vos genoux en ressentiez les bienfaits.



épaules en soufflant. Les mains ne poussent pas la tête derrière la tête. Exercice: ramener les genoux vers les en avant, le dos reste collé au sol. Maintenir la position Position: sur un tapis, allongé sur le dos, les jambes fléchies, les pieds à plat sur le sol, les bras croisés 6 secondes et alterner avec 6 secondes de repos.

















Comment éviter

l'aggravation de la douleur ou les rechutes?

douleur récupèrent mieux, plus vite et ont moins de rechutes. Les études prouvent que ceux qui restent actifs malgré la

l'entretiens ma santé et la santé de mon dos en changeant quelques habitudes. Cela permettra de diminuer mes douleurs



- activité physique régulière : « Arrêfer de bouger, J'entretiens ma musculature du dos par une c'est se rouiller. »
- particulière à mon alimentation. J'en discute En cas de surpoids, l'apporte une attention avec mon médecin.
- en réglant la hauteur du siège en position assise, J'adapte mon environnement. Par exemple, 'essaye de placer un appui au creux du dos. Je me lève et je m'étire régulièrement.
- Lors d'un port de charge : je plie les genoux et je maintiens le poids près du corps.



A RETENIR

F

10

Pratiquer une activité physique au long cours

Je ne me décourage pas

i'agis sur ma lombalgie

Faire un peu, c'est déjà mieux que rien du tout minime, est bénéfique pour ma santé et pour entretenir Toute augmentation de l'activité physique, même la musculature de mon dos.

l'en parle à mon médecin

ces informations en fonction de ma situation. Mon médecin pourra adapter et compléter



5

LE BON TRAITEMENT, MAL DE DOS?



MOUVEMENT



et entretenir votre santé et celle de votre dos: Pour en savoir plus sur la lombalgie

Rendez-vous sur ameli.fr

Téléchargez gratuitement l'application mobile Activ'Dos de l'Assurance Maladie à partir de novembre 2017.





Cette brochure a été élaborée en collaboration avec :



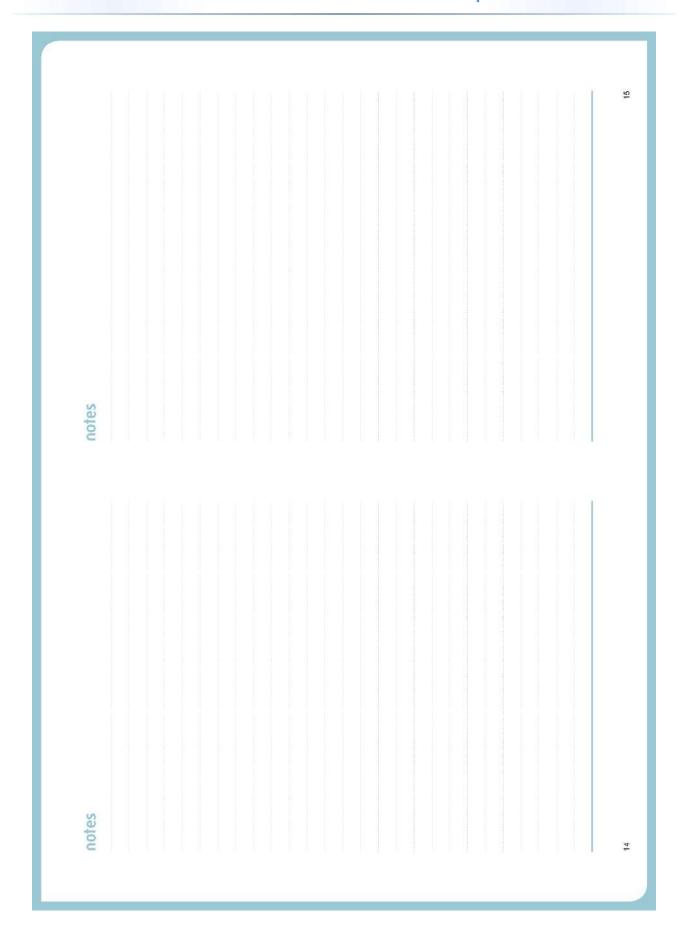








²





L'Assurance Maladie en ligne

Sur ameli.fr

- Renseignez-vous sur vos droits et vos démarches selon votre situation.
- Informez-vous avec l'annuaire santé sur les tarifs, les horaires, les spécialités et la localisation des médecins et des établissements de soins
- Connectez-vous à votre compte ameli, votre espace personnel



Par téléphone

▶ Renseignez-vous au

3646 > Service 0,06 € / min + prix appel

ameli.fr

surance fula ad e = 02 - Ostobre 2007 80 leave Plunet 80 Bhist

Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle

Annexe 4: Tableau d'indicateurs

Type d'indicateur	Libellé de l'indicateur	Objectif quantifié	Numérateur	Dénominateur	Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	Commentaires
	Taux d'inclusion des patients éligibles dans la période d'étude au protocole de coopération	Tendre vers 100 %	Nombre de patients éligibles inclus dans le protocole	Nombre de patients éligibles au protocole		Analyser les causes de refus pour réduire au possible les non inclusions pour refus
Activité	Taux de consultations déléguées Ou Taux de patients pris en charge par les délégués		Nombre de consultations réalisées par les délégués	Nombre de consultations totales		Objectif à définir Utiliser le plus pertinent : niveau consultations ou niveau patients
	Taux de reprises du suivi par le délégant (hors présence d'un critère d'exclusion initial)	Tendre vers 0 %	Nombre de patients sortis secondairement du protocole	Nombre de patients inclus au protocole		La sortie consiste en une reprise du suivi par le délégant suite à la présence d'un critère d'intervention du délégant au cours de la prise en charge excepté la présence initiale d'un critère d'exclusion) Les causes de reprise sont à analyser à visée d'amélioration
Qualité de la prise en charge	Taux de prescriptions pertinentes de séances de masso- kinesithérapie	Tendre vers 100%	Nombre de patients ayant une prescription de séances de masso- kinésithérapie	Nombre de patients présentant des facteurs de risque de passage à la chronicité		
	Taux d'évènements indésirables	Tendre vers 0 %	Nombre de patients ayant eu au moins un d'évènement indésirable survenu et signalé par le délégué	Nombre de patients inclus		Distinguer selon la gravité et selon le type d'évènements indésirables : exemple évènements liés à la qualité de la prise en charge, vs évènements liés au patient vs autres à identifier
	Taux de réunions d'analyse des pratiques	Tendre vers 100%	Nombre de réunions d'analyse des pratiques effectuées/an	Nombre de réunions d'analyse des pratiques prévues/an		Objectif visé : Au moins 1 réunion par trimestre, soit 4 par an
Suivi	Délai de RDV					Indicateur de résultats (accès aux soins) Sa réduction fait partie des objectifs du protocole Fixer un délai attendu et comparer le taux de patients ayant un RDV en

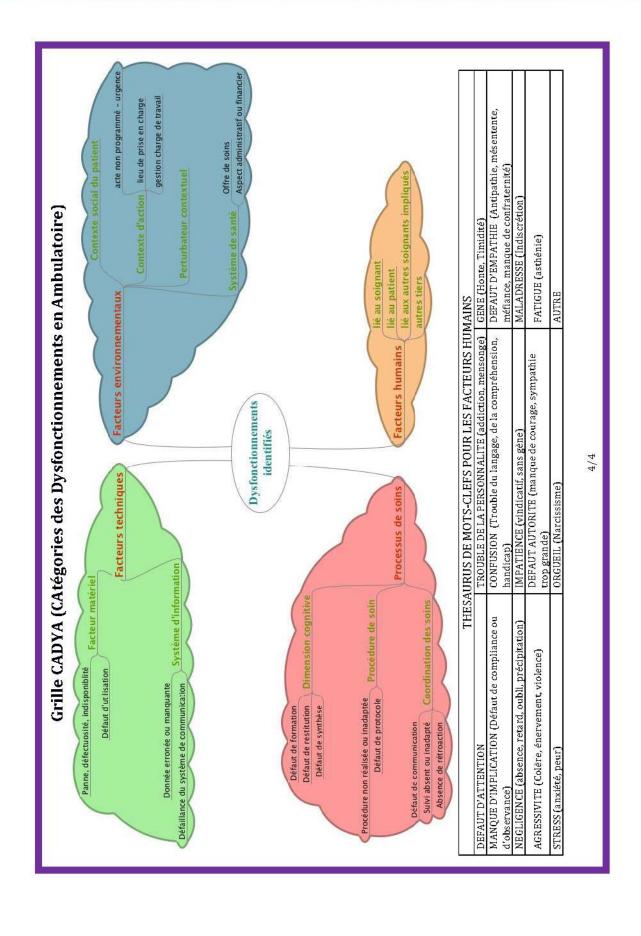
5 avenue du Stade de France - F 93218 Saint-Denis La Plaine CEDEX - Tél. ; +33(0) 1 55 93 70 00 - Fax ; +33(0) 1 55 93 74 00 www.has-sante.fr - N° SIRET : 110 000 445 00020 - code APE : 8411 Z

						respectant ce délai
	Taux de		Nombre de			Cela suppose que la
	radiographies		radiographies	Nombre de		radiographie est prescrite
	prescrites		prescrites	patients inclus		chez les patients qui le
	F					nécessitent
			Nombre de			
	Taux d'arrêts de		patients ayant eu	Nombre de		
	travail délégués		un arrêt de travail signé par les	patients inclus		
			délégués			
			delegaes			A comparer aux durées
						moyennes obtenues par
	Durée moyenne					les délégants dans la
	des arrêts de					même population
	travail prescrits					
						Durée min et max à
						recueillir aussi
	Taum de continuée					Indicateur de résultats
	Taux de patients ayant eu recours		Nombre de			Sa réduction fait partie
	aux urgences		patients inclus	Nombre de	1	des objectifs du protocole
	(pour un motif lié		ayant eu recours	patients inclus		des objectis du protocole
	à la pathologie		aux urgences			Le recours aux urgences
	prise en charge)					justifié est une chance
						pour le patient.
						Indicateur de résultats
	Taux de patients		Nombre de			(accès aux soins)
	avant eu une		patients inclus	Nombre de		
	récidive		ayant eu une	patients inclus		Sa réduction fait partie
			récidive			des objectifs du protocole
			Nombre de	N		
			patients inclus	Nombre de		
	Taux de		ayant répondu « oui » à la	patients inclus au protocole		
	satisfaction des	Tendre	question : Etes-	ayant répondu		Les motifs de non
	patients inclus au	vers 100%	vous satisfait de	au		satisfaction sont à
	protocole de		cette prise en	questionnaire		identifier et analyser
	coopération		charge par le	de satisfaction		
			masseur-			
			kinésithérapeute?			
Satisfaction			Nombre de	Nombre de	1	
	Taux de	Tendre	délégués ayant répondu « oui » à	délégué(e)s ayant répondu	1	
	satisfaction des	vers 100%	la question « Etes-	ayant repondu		
	délégué(e)s	VG13 100/6	vous satisfait du	questionnaire		
			protocole »	de satisfaction	1	
			Nombre de	Nombre de		
	Taux de		délégants ayant	délégants		
	satisfaction des	Tendre	répondu « oui » à	ayant répondu	1	
	délégant(e)s	vers 100%	la question « Etes-	au		
			vous satisfait du	questionnaire	1	
		<u> </u>	protocole »	de satisfaction	I	

ETUDE PRISM: SUPPO	RT D'ANALYSE D'EI
Nom de la structure :	om du « pilote analyse » :
Date de l'analyse : / 201 D	ate de la réunion CREX : / / 201
1. Informations avant la survenue de l'El	
a. Informations sur le patient <u>si l'év</u>	<u>ènement concerne un patient</u>
Sexe ☐ H ☐ F Age : Consultation ☐ Progr	ammée 🗖 Non programmée / en urgence
Diagnostic / motif de consultation :	
Situation clinique avant la survenue de l'EI : a) Antécédents médicaux contributifs à la sur	
b) Traitement en cours au moment de la surve	enue de l'EI
b. Informations sur la structure	
Elément contextuel particulier lors de la	survenue de l'El (le cas échéant):
Date (et heure de survenue) de l'EI:/201	(àh)
Conséquences avérées de l'El pour le patient :	□ OUI □ NON
□ Décès □ Mise en jeu du pronostic vital □ Altéra □ Altération corporelle ou fonctionnelle transitoir	
Conséquences potentielles de l'El pour le patie	ent: 🗆 OUI 🗆 NON
□ Décès □ Mise en jeu du pronostic vital □ Altéra □ Altération corporelle ou fonctionnelle transitoir	
Conséquences avérées de l'El pour la structure	e: □ oui □ non
Si OUI, Précisez :	
Conséquences potentielles de l'El pour la struc	ture: □OUI □NON
Si OUI, Précisez :	
1/4	

Chronologie <u>détaillée</u> et factuelle de l'El selon les trois moments clés : Avant / Pendant / Après. Veillez à détailler le rôle de chaque intervenant (le cas échéant)	Facteurs favorisants (dysfonctionnements identifiés). Posez-vous successivement pour chaque facteur plusieurs fois la constion « Pouromoi ? », afin d'identifier la cause profonde
	Footone 1
	Facteur 2
	Pourquoi ?
Pendant (déroulement de l'El)	Pourquoi ?
	Facteur 3
	Pourquoi ?
	Pourquoi ?
	Pourquoi ?
	Pourquoi?
Après (gestion de l'évènement et retour à une situation normale)	Pourquoi ?
	Pourquoi ?
	Facteur 5
	Pourquoi ?
	Pourquoi ?
	érifier que tous les domaines ont bien été explorés.
7/.7	4

Propositions d'actions correctives
A l'issue de l'analyse, quelle(s) proposition(s) d'actions correctives peuvent-elles être envisagées afin de limiter le risque de nouvelle survenue de l'EI? Elles peuvent avoir trait à l'organisation au sein de la structure, à la formation des intervenants, à la communication ou encore aux éléments matériels etc.
Action corrective 1: Description:
Action corrective 2 : Description :
Action corrective 3:
Description :
Action corrective 4: Description:
Mesures de signalement complémentaires
Cet EI a-t-il été signalé dans le cadre d'un système de signalement ? 🔲 Oui 🔲 Non
Si OUI Préciser :
Si NON Préciser pourquoi :
Information du patient, si un patient est concerné
Le dossier médical du patient comporte-t-il la mention d'une trace de la survenue de l'EI?
□ Oui □ Non
Le patient (ou son entourage) a-t-il été informé, oralement ou par écrit, de la survenue de l'EI?
□ Oui □ Non
Si oui, le dossier médical du patient comporte-t-il une trace de l'information donnée au patient sur l'EI?
□ Oui □ Non
3/4



ETUDE PRISM : SUPPORT SUIVI ACTIONS CORRECTIVES	
Nom de la structure : / 201	
Nom du « pilote actions correctives» :	
ACTIONS CORRECTIVES RETENUES A l'ISSUE DU CREX	
Action corrective 1 : Description :	
Responsable: Echéance de mise en place:	
Modalités de diffusion de l'information :	
Evaluation de l'action corrective : Echéance :	
Action corrective 2: Description:	
Responsable : Echéance de mise en place :	
Evaluation de l'action corrective : Echéance :	
Modalités :	
Action corrective 3: Description:	
Responsable : Echéance de mise en place :	
Evaluation de l'action corrective : Echéance :	
1	

DATE DU CREX://201		Degré de mise en œuvre (réalisée, non réalisée, en cours, prévue)				
ATE DU CREX:						65
ď						S
	rrectives	Date d'évaluation				
NOM DU PILOTE « ACTIONS CORRECTIVES » :	Suivi des actions correctives	Libellé et contenu de l'action				2
« ACTIONS CORREC		Nom du responsable				
PILOTE		Date de mise en place	÷			5 55
NOM DU		N° de ľaction				

NOM DU PILOTE « ACTIONS CORRECTIVES » :/201	Suivi des actions correctives	Vom du Libellé et contenu de l'action Date ponsable Degré de mise en œuvre (réalisée, non réalisée, en cours, prévule) Modifications à proposer au CREX et réalisée, en cours, prévue)				3
ACTIONS CORRECTIVES »:		Nom du responsable				s
NOM DU PILOTE «		N° de de l'action en place		-		š

NOM DU PILOTE « ACTIONS CORRECTIVES »:/201	Suivi des actions correctives	Pegré de mise Nom du Libellé et contenu de l'action responsable re					4
E « ACTIONS							es.
OU PILOTE		Date de nise en place	& <u>&</u>		<u>.</u>		ži.
NOM		N° de l'action	Ø	8	e *	·	

ETUDE PRISM : COMPTE RENDU COMITE DE RETOUR D'EXPERIENCE

Nom de la structure : / 201 Durée de la réunion :
<u>Première partie : Restitution de l'analyse de l'El choisi</u> Merci de joindre la fiche support d'analyse de l'El, complétée par le « pilote analyse ».
Quelles actions correctives ont-été décidée en CREX ?
Action corrective 1 : Description :
Responsable: Echéance de mise en place:
Modalités de diffusion de l'information : Evaluation de l'action corrective : Echéance : Modalités :
Action corrective 2: Description:
Responsable : Echéance de mise en place :
Evaluation de l'action corrective : Echéance :
Action corrective 3: Description:
Responsable : Echéance de mise en place :
Evaluation de l'action corrective : Echéance :

Deuxième partie : Suivi des actions correctives
Le suivi des actions correctives prévues lors des précédentes réunions CREX a été effectué par chaque pilote « actions correctives » pour les EI précédemment analysés.
Bref résumé du suivi des actions correctives mises en place selon la trame synthétique suivante :
CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : 🔲 réalisée 🔲 non réalisée 🔲 en cours 🔲 prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?
Merci de bien reprendre toutes les actions décidées lors de tous les CREX précédents.
CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : 🔲 réalisée 🔲 non réalisée 🔲 en cours 🔲 prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?
CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : réalisée non réalisée en cours prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?
CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : 🗆 réalisée 🗀 non réalisée 🗀 en cours 🗖 prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?

CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : □ réalisée □ non réalisée □ en cours □ prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?
CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : 🗆 réalisée 🔎 non réalisée 🗀 en cours 🗀 prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?
CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : 🗆 réalisée 🔎 non réalisée 🗀 en cours 🗀 prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?
CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : réalisée non réalisée en cours prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?
CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : □ réalisée □ non réalisée □ en cours □ prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?

CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : 🗆 réalisée 🗀 non réalisée 🗀 en cours 🗖 prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?
CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : 🗆 réalisée 🗀 non réalisée 🗀 en cours 🗖 prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?
CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : □ réalisée □ non réalisée □ en cours □ prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?
CREX N°:
Action N°:
Etat d'avancement : 🗖 réalisée 💆 non réalisée 💆 en cours 🗖 prévue
Date de mise en place :
Bilan de l'action ce jour :
Modification prévue ?

Troisième partie : Choix du prochain El à analyser
Choix de l'EI à analyser pour la prochaine réunion parmi ceux renseignés dans le SREI :
Personne en charge de l'analyse (pilote « analyse ») :
Personne en charge des actions correctives (pilote « actions correctives»):
Date du prochain CREX://

Réunion de retour d'expérience - Fiche de présence					
Nom de la structure :					
Date de la réunion CREX : / / CREX N° :					
Nom	Profession	Signature			

Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle

Enquête de satisfaction
Etes–vous satisfait de la prise en charge ?
Vous êtes-vous senti en sécurité ?
Avez-vous eu toutes les informations dont vous aviez besoin ?
Avez-vous des remarques ?

Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle

Enquête de satisfaction délégant
A la lecture des comptes-rendu de prise en charge dans le cadre de ce protocole :
La démarche vous parait-elle sécurisée ?
Avez-vous eu toutes les informations dont vous aviez besoin pour évaluer la prise en charge ?
Avez-vous des remarques ?

Prise en charge de la douleur lombaire aigue par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle

Enquête de satisfaction pour le délégué
Lors des prises en charge dans le cadre de ce protocole :
Vous êtes-vous senti en sécurité ?
Avez-vous eu toutes les informations dont vous aviez besoin ?
Avez-vous des remarques ?